

## Travaux Publics

***Terrasser... Canaliser... Viabiliser... Aménager... Bétonner... Construire...***

*Le titulaire du Bac Pro TP est un collaborateur du chef de chantier et du chef d'équipe*

*Il est destiné à exercer à terme ces fonctions d'encadrement*

*Il exerce ses compétences dans 4 domaines d'intervention principaux, sous le contrôle de sa hiérarchie*

### Préparer le chantier

- Participer à la préparation technique du chantier
- Quantifier les besoins de l'équipe en matériels, matériaux et outillages
- Appliquer les mesures de sécurité dans l'organisation des travaux

### Suivre et contrôler les travaux

- Suivre l'avancement du chantier
- Assurer la communication de proximité
- Contrôler l'ouvrage en cours de réalisation et en vue de sa réception



### Réaliser des ouvrages

- Organiser le poste de travail et répartir les tâches au sein de l'équipe
- Vérifier et prendre en charge les livraisons de matériaux, matériels et outillages
- Implanter et tracer
- Poser la signalisation temporaire et les protections collectives
- Détecter et identifier les réseaux enterrés, utiliser les plans de réseaux
- Réaliser les terrassements, tranchées ou fouilles
- Poser des réseaux et réaliser des branchements
- Réaliser les corps de chaussée et les travaux de voirie



**SECTION EUROPEENNE**



***Assurée en co-enseignement, Anglais, Professionnel, la section permet aux élèves de participer à un voyage en Angleterre et de passer, en terminale, une certification qui validera leurs compétences en Anglais.***





## Insertion professionnelle

- Le titulaire du Bac Pro Travaux Publics est un ouvrier qualifié, polyvalent, en capacité d'intervenir sur tout type de chantier du secteur
- Le Titulaire du Bac Pro Travaux Publics peut être chef d'équipe, il est alors responsable d'une petite équipe de travaux
- Il intervient sur des chantiers de terrassements, de canalisations, d'ouvrages d'art, de réalisation de voirie et réseaux divers.

## Organisation des études

La formation sur trois ans inclut :

- Un enseignement à caractère général,
- Un enseignement à caractère professionnel,
- Une formation pratique sous forme de périodes de formation en milieu professionnel d'une durée de 22 semaines réparties sur les 3 années.

**Les élèves passeront le BEP travaux publics au cours de leur deuxième année**



## Admission : sur dossier après la classe de 3<sup>ème</sup>

Sous certaines conditions peuvent être admis en deuxième ou troisième année les élèves titulaires des formations suivantes :

- BEP ou CAP Travaux Publics, Construction Bâtiment Gros Œuvre et de tous les diplômes du bâtiment (topographe, charpente, bois, dessinateur en génie civil, opérateur géomètre...)
- CAP Conducteur d'engins de chantier de TP

## Après le baccalauréat

Deux solutions s'offrent au titulaire du Bac Pro TP :

- Rentrer dans la vie active directement
- Poursuivre ses études en BTS Travaux Publics

